Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-69_06_2026_DEL-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 69/06-2026

-oOo-

SÉANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2026
DATE D'AFFICHAGE : 23 JUIN 2026

-oOo-

OBJET : REMISE DE PRIX POUR LES ÉLÈVES SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES ESBLYGEOISES EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Rapporteur : Madame Clotilde TEMPLIER

L'an deux mille vingt-six, le mardi 30 juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 20h00, en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRÉSENTS : 26
NOMBRE DE VOTANTS : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Patricia L'HUILLIER, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, M. Nicolas QUELET, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Odile LOISEAU GUYOT, Mme Marie Gladine BETON, Mme Corinne CÉSARIN, Mme Christelle HENRY, M. Patrick MÉLÉO, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, M. Nicolas CAHAREL, Mme BRESCHIGLIARO Samia, M. Julien TRINQUET, M. LATAPY Emmanuel, Mme TAURIN Anne-Laure *(quitte la séance à 22h35, avant l'examen du point n°24)*, M. Xavier REVERT, Mme Yasmina GODICHE et M. Alexandre MEYER.

ONT DONNÉ POUVOIR :
- M. Sébastien GUILLARD à M. Julien TRINQUET
- Mme Aurélie DURAN à Mme Anne-Laure TAURIN
- Mme Pandora CHARANSOL à Mme Sophie LABAS

ABSENTS : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-69_06_2026_DEL-DE

La ville d'Esbly accompagne les élèves dans leur réussite scolaire, notamment par la remise de prix pour tous les élèves en fin d'année et pour les cours préparatoires (CP) à leur arrivé en septembre.

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la délibération n°24/04-2026 du Conseil municipal du 14 avril 2026 portant sur le budget primitif 2026 ;

VU l'instruction budgétaire M57 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'ESBLY de mettre en place des actions qui favorisent la réussite scolaire des enfants Esblygeois ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir à cet effet une délibération cadre relative à la remise de prix aux élèves scolarisés dans les écoles publiques, maternelles et élémentaires, de la ville d'Esbly ;

Entendu ces propos,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

- **D'APPROUVER** le principe de remise de prix chaque année, aux élèves scolarisés dans les écoles publiques, maternelles et élémentaires, de la ville d'Esbly.

- **D'APPROUVER** la remise de livres dans les écoles publiques Esblygeoises, en fin d'année scolaire, à tous les élèves scolarisés.

- **D'APPROUVER** la remise de manuels de mathématiques et de français aux élèves des écoles élémentaires publiques Esblygeoises, qui font leur rentrée scolaire de septembre, en cours préparatoire (CP).

- **DE SOULIGNER** l'intérêt de cette initiative en faveur des élèves de la commune, favorisant l'accès à la réussite scolaire, en lien avec les objectifs du projet éducatif de territoire (PEDT).

- **Pour l'année 2026**, dit que la dépense prévue au budget primitif s'élève à :

Remise de prix	Montant	Nature de l'imputation
Livres LIRE C'EST PARTIR, cadeaux de fin d'année scolaire	661.81€	65132
Manuels mathématiques et français CYRANO, cadeaux rentrée CP	471.00€	65132
TOTAL	**1 132.81€**	

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

David CHARPENTIER.

MAIRIE D'ESBLY (SEINE-ET-MARNE 77450)

Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : - 7 JUIL. 2026

de sa publication ou affichage le : - 7 JUIL. 2026